

NUMÉRO SPÉCIAL

**LES OUTILS DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT**

OU

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR CE QUE FAIT LA FFCAM EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (MONTAGNARD ÉVIDEMMENT) SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER

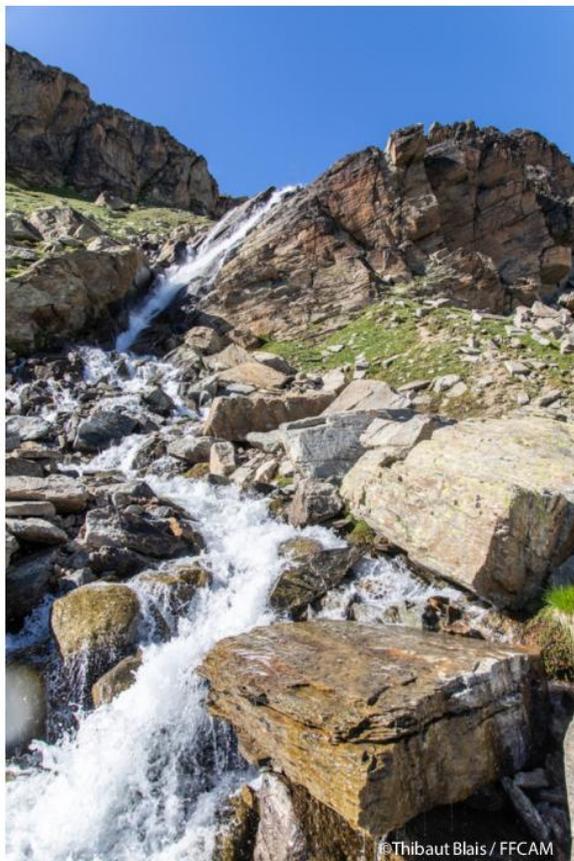
 ÉDITORIAL

Qui n'a jamais entendu : « il ne se passe rien au niveau de la FFCAM en matière de protection de l'environnement », ou alors « qu'on arrête de nous noyer sous des informations qui ne servent à rien », en parlant bien sûr des informations estampillées protection du milieu montagnard.

Alors pour tordre le cou à des rumeurs ou à des informations erronées, voici cette LMM où est rassemblé dans un seul et même document tout ce qui a été construit au fil des années. Un numéro à conserver précieusement et – pourquoi pas – à ressortir au moment de la pause de midi lors d'une sortie quelconque. Elle pourra donner lieu à des discussions intéressantes, n'en doutons pas. Avec comme fil rouge son utilité. Ce qui compte comme toujours, c'est l'action. Et les informations qui sont rassemblées dans ce numéro servent à l'action.

Il s'agit aussi de la dernière LMM sous la forme habituelle, celle que vous avez l'habitude de feuilleter maintenant depuis de longues années. La prochaine sera sous forme de newsletter. D'ores et déjà, la CFPM y travaille.  
A très bientôt.

Jean BERTRAND et l'équipe de la CFPM



## LES CONTACTS

LA COMMISSION FÉDÉRALE DE PROTECTION DE LA MONTAGNE (CFPM) :

Son site web : 

Pour la contacter, deux adresses à disposition :

- [cfpm@ffcam.fr](mailto:cfpm@ffcam.fr) 
- Zohra Habibi : [z.habibi@ffcam.fr](mailto:z.habibi@ffcam.fr) 

## LE RÉSEAU DES CORRESPONDANTS MILIEU MONTAGNARD

Il est constitué de bénévoles engagés au sein de leurs clubs respectifs, dans un but de protection de la montagne. Ils sont volontaires pour coopérer au sein du ré-

seau (pour être considéré comme faisant partie du réseau, une inscription doit être faite dans l'extranet). Le réseau est animé par la commission fédérale de protection de la montagne (CFPM).

Ses missions sont notamment d'aider à des actions locales de sensibilisation, d'animer le thème milieu montagnard à destination des adhérents et de participer à l'information et la sensibilisation des adhérents sur la protection du milieu montagnard notamment lors des activités sportives pratiquées. Les membres sont par ailleurs au sein des clubs les interlocuteurs privilégiés de la CFPM.

Une rencontre annuelle a lieu dans le but de faciliter les échanges et les informations entre les membres du réseau.

## L'INFORMATION

### LE SITE INTERNET

Sa page milieu montagnard est en cours d'évolution. Une nouvelle rubrique « Initiatives locales » fait de la place aux actions des clubs et comités. **Faites-les nous connaître !**

### LES RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook, Instagram, X (anciennement Twitter), LinkedIn, YouTube de la fédération reprennent aussi ces actualités.



### LA LETTRE DU MILIEU MONTAGNARD (LMM)

Elle est diffusée uniquement par mail aux 9 000 bénévoles de la fédération et sur Internet . Elaborée par la CFPM, elle donne des informations et des analyses sur les actions en cours au sein de la fédération et plus largement sur l'état et l'évolution du milieu montagnard.

Toute contribution extérieure est bienvenue, **proposez vos sujets.**

Si vous n'êtes pas sur la liste de diffusion, pour la recevoir inscrivez-vous via le site Internet .



## LA MONTAGNE ET ALPINISME

Le magazine édité par la FFCAM comporte régulièrement des dossiers sur des sujets de développement durable, des articles scientifiques, une page d'information des parcs nationaux de montagne, et une page Environnement.



[Abonnez-vous en ligne](#)



## LES ACTIONS COMMUNES

Une campagne annuelle des clubs et comités « Que la montagne est belle » est encouragée et soutenue par la fédération. Le thème 2024 sera annoncé cet automne. N'hésitez pas à contacter [Michèle Poncet](#) à ce sujet. La FFCAM met à disposition des clubs et comités un dossier annuel et si besoin un petit soutien financier.



[Voir sur l'extranet](#)



## LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DU MILIEU NATUREL

### LES RECOMMANDATIONS DE PRATIQUES RESPECTUEUSES DU MILIEU

[Les recommandations](#) - randonnée, escalade, vélo de montagne, montagne hivernale, canyon - ont été élaborées par la CFPM en lien avec la commission fédérale d'activité compétente, avec relecture par des scientifiques.



### LOUPS ET OURS

Comment se comporter dans les territoires fréquentés par les loups, ou en cas de rencontre avec un ours ? Le loup, très discret, peut être partout. L'ours est bien présent dans les Pyrénées françaises et espagnoles, mais aussi dans le Sud-Tyrol et la Slovénie. Des dépliants imagés ont été élaborés en coopération avec le Club arc alpin (CAA), ils sont imprimables.

Téléchargez le dépliant sur [l'ours](#)

Téléchargez le dépliant sur [le loup](#)



## BIODIV'SPORTS

Pour les pratiquants de sports de nature, Biodiv'sports est une base de données géographiques élaborée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) avec un collectif associatif en collaboration avec les services de l'Etat (participation de la FFCAM). Elle est en cours de déploiement national. Elle recense les zones de présence de faune ou flore sauvage sensible au dérangement et les zones réglementaires de protection, l'ensemble étant accompagné de messages de connaissance et de sensibilisation. Ces informations sont **accessibles via vos applications mobiles usuelles : geoportail, camptocamp, visorando, skitour, whympr, geotrek...** Ou sur le site internet de votre club si celui-ci a installé le petit widget

qui convient. Indispensable pour la préparation de votre prochaine sortie.

## ÉCOMOBILITÉ

Pour organiser vos sorties sans voiture et réduire votre empreinte carbone, rendez-vous sur [www.changerdaproche.org](http://www.changerdaproche.org) . Développé par Mountain Wilderness et Camptocamp, ce portail interroge la plus grande base de données européenne en faveur de la mobilité douce et de l'écotourisme en montagne.

Pour le covoiturage libre et gratuit, rendez-vous ici : [www.mobicoop.fr](http://www.mobicoop.fr) 

## LA SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### LA FRESQUE DU CLIMAT

Un jeu collaboratif pour comprendre les causes et les effets du changement climatique. Pour l'organiser facilement dans votre club, [un dossier est à votre disposition et comporte un module « spécial montagne »](#) .



### LES REFUGES PHARES POUR L'ENVIRONNEMENT

Une série d'actions pour sensibiliser le public à la sobriété et la préservation de la nature lors de son passage en refuge, initiées par la fédération et les clubs de Briançon et Gap. Elle a vocation à se généraliser.



## LES DOCUMENTS POLITIQUES

### LA CHARTE MONTAGNE

[La charte montagne](#)  est adoptée en assemblée générale et révisée à plusieurs reprises, c'est le document de référence qui définit l'engagement de la FFCAM en matière de protection de la montagne.

Elle existe sous forme de livret, dépliant résumé et affiche, tous disponibles gratuitement (sauf frais de port) pour les clubs et comités dans [le catalogue qui leur est dédié](#) .

En ligne également sur [le site web fédéral](#) 



## LES PRISES DE POSITION DU CLUB ARC ALPIN

Comme membre du Club arc alpin (CAA), qui réunit les clubs alpins des Alpes, la FFCAM se reconnaît dans les déclarations politiques adoptées en son sein , sur les enjeux d'actualité : le changement climatique, le vélo à assistance électrique, une stratégie climat pour nos associations, protéger nos paysages, les via ferrata, l'enneigement artificiel, etc...

N.B : attention, dans le site en français, ces documents se trouvent dans la rubrique « Postes » .



## LA FORMATION

### LA PARTIE ENVIRONNEMENT DE L'UFCA

Depuis plusieurs années la fédération recommande d'ouvrir les sessions UFCA à tous les adhérents. En attendant l'achèvement de la réforme en cours des cursus, le module Environnement peut servir de base à une formation aux enjeux de la protection du milieu montagnard.

Les supports : le mémento UFCA (fiches N°13 - les enjeux- n° 14- vers une pratique responsable- n°15 - nos moyens d'action- et n° 16 – la liberté d'accès) ; une présentation PP type PDF et une version modulable sont à disposition sur l'extranet .

## LES RÉCOMPENSES FÉDÉRALES

### LES 8 D'OR

La protection du milieu montagnard a toute sa place dans le concours annuel des 8 d'or décernés en assemblée générale et assortis d'une récompense de 300 euros. C'est l'occasion de partager et mettre en valeur des actions inspirantes et innovantes de nos clubs et comités.

Le règlement du concours figure sur l'extranet / bureau virtuel  et le calendrier est communiqué chaque année avant l'assemblée générale.



## LE PLAN D'ACTION TRANSVERSAL AUX ACTIVITÉS POUR DIMINUER NOTRE IMPACT CARBONE ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

C'est l'objectif n° 1 de l'olympiade actuelle. Ce plan a été construit à partir des propositions émanant des clubs. Il est en phase d'achèvement et sera communiqué lors du congrès de Pau. Il est conçu comme une boîte à outils pour les clubs désireux de s'engager dans cette voie, donnant quelques pistes des plus simples aux plus élaborées à mettre en œuvre.

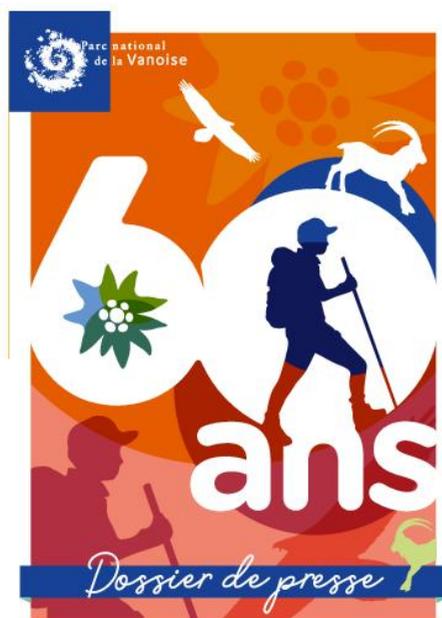
Dans ce plan figureront aussi des actions du ressort de la fédération soit parce qu'elles concernent des missions de son ressort (les refuges ou la formation par exemple) soit parce que le champ couvert par la proposition relève de la fédération (les transports en commun), soit enfin parce qu'il convient de dégager des moyens financiers importants.

## ANNIVERSAIRES

Le parc national de la Vanoise (Savoie) a fêté ses 60 ans pendant tout l'été, tandis que celui des Ecrins célébrait ses 50 ans.

[Les 60 ans du parc national de la Vanoise](#) 

[Le parc national des Écrins](#) 



## HAUTE-SAVOIE : COLLABORATION POUR LA PRÉSERVATION DU GYPAËTE BARBU

Une convention a été signée début 2023 entre le comité départemental FFCAM de Haute-Savoie, le conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (dit Asters-CEN74), et la Dreal Nouvelle-Aquitaine, coordinatrice du plan national d'action en faveur du gypaète barbu. Une cartographie des zones de sensibilité majeure autour des sites de nidification est mise à jour annuellement. Pendant la période active de reproduction, pour toutes les activités pratiquées à la FFCAM, le principe est l'évitement de ces zones par les activités encadrées et la sensibilisation des autres adhérents au risque de dérangement.

[La protection du gypaete barbu](#) 



## LA LOI SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES FAVORISE L'IMPLANTATION DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN TERRITOIRE DE MONTAGNE

La loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (n° 2023-175 du 10 mars 2023 au JO du 11 mars) a modifié la loi sur la protection de la montagne inscrite au code de l'urbanisme. Jusque-là, en application du principe général de limitation de l'urbanisation dans les communes de montagne, les centrales photovoltaïques ne pouvaient s'installer que sur les bâtiments et constructions ou en continuité étroite avec les agglomérations existantes.

Dans les communes régies par un SCoT ou un PLU, ces documents de planification peuvent déjà déroger au principe de continuité. Mais avec la nouvelle loi (modifiant l'article L.122-7 du code de l'urbanisme), c'est dans toutes les communes de montagne régies seulement par une carte communale – et elles sont très nombreuses dans les zones rurales – que l'installation de centrales solaires est largement facilitée, sur tout le territoire communal et en discontinuité avec l'urbanisation existante.

Pour une commune rurale de montagne, les redevances liées à ces centrales sont très alléchantes et vont favoriser un mitage du paysage par le solaire.

PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne  
24 avenue de Laumière, 75019 Paris

[www.ffcam.fr](http://www.ffcam.fr)



Directeur de la publication : Rémy Mullot

Ont collaboré à ce numéro : Jean Bertrand, Jean-François Leroy et Marie-Laure Tanon

Mise en page : Alexandra GRAND

